



CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE

Bulletin Périodique - 4ème année - N° 74

27/ 8/73

Editeur responsable : J. HOEYENBERUGGE, 290, chée de Louvain, 1300 Wavre.

M..... et Cher Membre,

La première réunion de l'année philatélique 1973-1974 aura lieu le lundi 3 septembre 1973 à 20 H. au Café de la Paix, Place A. Bosch à Wavre.

Durant cette réunion :

1) Tombola payante. Voici les lots :

Belgique	211/19	Montenez	xxx	Cote	: 750 F
"	335/40	Céres/Mercure	xx	"	: 140 F
"	653/60	Légendes Belges	xxx	"	: 55 F
France	1273/76	Oiseaux	xxx	"	: 90 F
"	1323/24	Croix rouge	xxx	"	: 80 F
Luxembourg	520/25	Caritas	xxx	"	: 250 F
	553/58	Caritas	xxx	"	: 165 F

2) Réalisations inter-membres- page 3.

Nous vous présentons entretemps, M... et Cher Membre, nos meilleures salutations.

Le Comité.

NOUVEAUX CATALOGUES.

Les catalogues 1974 paraîtront dans le courant du mois de septembre.

Les membres du club pourront les obtenir aux prix suivants :

CATALOGUE OFFICIEL DE BELGIQUE, entièrement en couleur,

85 francs au lieu de 125 frs.

YVERK & TELLIER

Tome I	92 frs au lieu de 120 frs.
Tome II	252 frs au lieu de 320 frs.
Tome III	276 frs au lieu de 350 frs.
Les 3 tomes	620 frs au lieu de 790 frs

Le versement pour l'un ou (et) l'autre de ces catalogues peut s'effectuer entre les mains de Monsieur Guy OTTEN lors de la réunion du 3 septembre. Ce versement peut aussi être fait au C.C.P. n° 6748.06 de Monsieur Guy OTTEN, 24, rue Haute, à Wavre. De toute façon, le paiement en espèces ou le versement (virement) au C.C.P. de Mr G. OTTEN, doit être en possession du précité pour le 20 septembre 1973 à 12 H. au plus tard. Les catalogues seront distribués lors de la réunion de ce même jour (20/9) à 20H.

APPEL SPECIAL

Le groupe "l'espoir" qui s'occupe de plusieurs orphelinats en Corée, demande des timbres poste oblitérés - même les plus courants -, leur revente sur place contribuant à l'achat de charbon de chauffage.

Amis philatélistes, vous avez l'occasion de remettre vos timbres combien nombreux et qui, souvent, encombrant vos tiroirs et ce en venant en aide à une oeuvre éminemment sympathique et bienfaisante, une oeuvre qui répand un peu de bonheur à tant de malheureux enfants victimes innocentes d'événements cruels.

Nous comptons sur votre coeur largement ouvert à toute bonne action : remettez nous ces timbres, nous les ferons suivre. D'avance merci.

Se mettre en rapport avec Mr BAUDOUT et Mme BAUDOUT, rue de Nivelles, 5, à 1330 Rixensart. Les timbres peuvent également être remis à l'Editeur.

Lots Nos	Pays	Mos des Timbres	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
1	Belgique	I	0	I000	500	
2		I0(bande de 3)Cote	0	2000	900	
3		I2s/1-filet touché "	"	2000	300	
4		I2s/1-4 marges "	"	2000	800	
5		I26/I27/I29/I30s/1			60	
6		Pli 0 Le Havre sp.			200	
7		Pli 0 Mil. Belge			40	
8		Joli pli P.A.			30	
9	France	I4s/1. 0 AMB B.C.			30	
10		22s/1. 0 " BP I°			30	
11		22s/1. 0 " EP I°			30	
12		22s/1. 0 " HP I°			30	
13		22s/1. 0 " HP I°			30	
14		25&59 d/1 -mixteTB			600	
15		29s/1. 0 AMB BP I°			30	
16		60s/1. 0 " CT 2°			40	
17		960/65	xxx	FF50	250	
18		989/94	xxx	FF140	600	*
19		Journ. I06/II8	xxx	FF85	400	
20	Luxembourg	526/28+530xx/xxx		160	70	
21	Belgique	I26/28	xx	700	300	
22		I36/I49	0	I750	760	
23		2II/I9	xx	750	350	
24		240/44	xx	200	95	
25		258/66	xx	I900	900	
26		267/72	xx	700	300	
27		276/88a	xx	400	I85	
28		302/04	xx	210	I00	
29		308/I4	xx	800	380	
30		326/32	xx	I250	600	
31		394/400	xx	3000	I450	
32		404/406	xx	I40	65	
33		407/09	xx	200	90	
34		697/700	xxx	85	42	
35		716/724	xxx	110	55	
36		Taxes49/55-49A/55A	xxx	60	25	
37		idem c/Feuille	xxx	60	25	
38	Ruanda-Ur.	TaxeI5/I9 en paires	xxx	60	25	
39	Belgique	202#282#284&725	xx	47	20	
40		845	xx	22	10	
41	Liechtenst.	304/05	xxx	I03	50	
42	Luxembourg	62I/4+625/3I	xxx	234	115	
43	Norvège	246/48	xxx	54	25	
44	Pays-Bas	7I2/I6	xxx	99	49	
45	Sarre	344/46	xxx		I2	
46	Allemagne	28	0	FF50	I80	
47		465	0	FF35	I25	
48	All. Occ.	2I à 36	xx	FF22	I00	
49	Belgique	I329/32	xxx	50	25	
50		I354/58	xxx	60	30	
51		I374/80	xxx	60	30	
52		I4I9/2I	xxx	62	30	

NOUVELLES DE BELGIQUE
oooooooooooooooooooooooooooo

Quelques informations de notre pays, tout en notant que cet article a été rédigé fin juin. Ce texte garde, croyons-nous, toute son importance.

Chiffre sur lion héraldique

Le 2 F. vert (n° 1443) de février 1968 est paru avec un dessin largement modifié. Principales caractéristiques :

- Plus grand écartement entre 2 et F.
- Trait en dessous de F plus mince et plus long, etc...

Si vous commandez ce timbre au Service des Collectionneurs, n'oubliez pas les valeurs encore disponibles de ce type, vous entrerez en possession de nouvelles nuances.

Roi Baudouin avec lunettes.

Encore ! Oui, aussi longtemps que des valeurs de ce type sont en vente au guichet des collectionneurs, des surprises restent possibles. Le XIe supplément du catalogue Yvert cote sous le n° 1976, le 3F50, type modifié avec la mention :

" Timbre imprimé en rouleaux. Ce timbre se différencie du n° 1068 par un fond très blanc derrière la tête du roi, une impression floue et par les dimensions horizontale et verticale 1/2 mm plus grandes". Exact à un détail près, les dimensions des timbres sont identiques, seules celles de l'encadrement différent.

Timbres imprimés en rouleaux toujours en vente: les 1F50 - 2F - 2F50 - 3F50 et 4F50, le premier sur papier normal, les autres sur papier phosphorescent. Pour satisfaire les collectionneurs(?) les 1F50 et 2F50 émis fin 1971 - retirés fin 1972 ont été remis en vente début 1973 (nuances légèrement différentes).

Et le 3F (type modifié) ??? Je crois qu'il n'y a plus d'espoir, ni sur papier ordinaire ou phosphorescent, ni avec ou sans numéros dorsaux, ni les feuilles de roulette de 60. Ces roulettes sont rares et le prix oscille entre 1.000 et 2.000 frs la bande de 6. Alors, vous comprenez, j'espère.

Attendons donc la parution prochaine de nos catalogues nationaux. Comment vont-ils mentionner et coter tous ces timbres. Comment vont-ils démêler cet imbroglio ?

Le 2 F. Incendie, émis le 26 mars dernier, existe sur papier normal et ... phosphorescent, ce dernier est le plus rare et son prix de vente varie déjà entre 25 et 40 F la pièce. Notre Régie s'est émue de cette affaire: retrait des 2F en possession des bureaux de poste (pourquoi ?, il était trop tard.). Une enquête est en cours pour rechercher le ou les coupables - tripotages à notre Atelier du timbre à Malines ? Quelque soit le résultat, j'espère que ces mésaventures (Ypres, Spontin et maintenant Incendie) seront enfin évitées et ce, à la satisfaction de tous les vrais collectionneurs.

Jean FREMAL, avenue du Champ des Monts, 19, 1300 Wavre

A partir du 1er octobre 1973

A partir de cette date, les envois sous enveloppe dont le format sera inférieur à 90 x 140 mm. ne seront plus admis au transport postal.

Tant en service intérieur qu'en service international, seront considérés comme " envois normalisés ", les envois de forme rectangulaire dont la longueur n'est pas inférieure à la largeur multipliée par 1,4. Voici un exemple : un envoi de 120 mm de largeur devra avoir une longueur minimale de 120 mm x 1,4 soit 168 mm.

En plus de ce qui précède, les conditions ci-après sont d'application :

- dimensions minimales : 90 x 140 mm;
- dimensions maximales : 120 x 235 mm;
- poids maximal : 20 gr.
- épaisseur maximale : 5 mm.

Les envois sous forme de carte devront avoir :

- dimensions minimales : 90 x 140 mm.
- dimensions maximales : 105 x 148 mm.
- grammage minimal : 140 g/m².

17^{ème} siècle - Courrier de Tour et Taxis.

Il y eut douze Grands Maîtres des Postes de la famille de Tassis. Le premier, François de Tassis, naquit vers 1459 en Italie et mourut à Malines fin 1517. Il résida notamment dans le quartier du Sablon, à Bruxelles. Jusqu'au 18^{ème} siècle, notre capitale fut le carrefour postal de l'Europe.

L'empereur Maximilien d'Autriche qui avait organisé les postes des messagers, en confia la direction à François de Tassis. Celui-ci après sa nomination par Philippe le Beau au grade de Capitaine et Grand Maître des Postes, organisa un service postal entre les Pays-Bas autrichiens, l'empire d'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne. Son neveu, Jean-Baptiste, lui succéda.

Lamoral II, Claude-François, Comte de Tassis, septième Grand Maître des Postes, vit ses prétentions de parenté avec l'ancienne famille milanaise, della Tore et Valsassina, reconnues par Philippe IV et l'ancien nom patronymique de Tassis devint, dès lors, de Tour et Tassis. La famille de Tassis exerça la maîtrise des postes de 1490 à 1815 sauf quelques interruptions et notamment de 1793 à 1814, période durant laquelle notre pays fut annexé à la France.

Extrait de " Messagers d'autrefois ...
Facteurs d'aujourd'hui ..."
Régie des Postes - 1973
